

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 mai 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 18 mai 2020**

**2020 DJS 96** Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e) – Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

**Mme. Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public signée avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public, jointe en annexe, avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (19124) domicilié au 101, quai Branly (15<sup>e</sup>) prolongeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2020.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**